
FICHE PROJET ATELIER 2 : DE NOUVELLES MANIÈRES D'ACCOMPAGNER, DE SECURISER LES PARCOURS ET DE FAVORISER LA MOBILITE

PROJET « DISPOSITIF EXPERIMENTAL DE LOGEMENT ACCOMPAGNE POUR L'INCLUSION DES PERSONNES ATTEINTES DE TROUBLES PSYCHIQUE (DLAI) »

PRESENTATION GENERALE DU PROJET

- **Nom de la ou des structures porteuses** : Ville de Paris/DASES/Sous-direction de la Santé/pôle santé mentale et résilience + La préfecture de Paris (DLH) + le GHT psychiatrie et neurosciences (EPS Maison Blanche et l'hôpital Saint Maurice) + l'opérateur l'œuvre Falret+ l'AORIF
- **Type de structure(s) porteuse (bailleur, associations...)** : État/ville/Bailleurs/hôpitaux psychiatrique/association médico-sociale
- **Année de lancement** : 5 novembre 2018
- **Territoire(s) concerné(s)**: 11^e, 17^e, 19^e

CONTEXTE ET GENESE DU PROJET

À la suite des démarches diagnostic initiées dans le champ de la santé mentale et du logement mises en lumière par les conseils locaux de santé mentale, les problématiques d'accès et de maintien dans le logement des personnes atteintes de troubles psychiques se sont révélées de plus en plus centrales pour un nombre croissant d'acteurs parisiens (bailleurs sociaux, secteur de la psychiatrie, Ville de Paris, services de l'État, services de police).

Ces constats ont conduit les acteurs parisiens à s'engager sur des projets concrets, permettant de répondre à ces problématiques et qui ont su trouver un écho favorable, tant auprès de la Maire de Paris, qui s'est engagée à faire de la lutte contre la grande exclusion la Grande cause de sa mandature, qu'auprès de la préfecture et des bailleurs sociaux qui ont veillé à l'inscription des problématiques de santé mentale dans le contrat de ville 2015-2020.

Le double objectif de ce projet est :

- De **faciliter l'accès au logement** des personnes inscrites dans un parcours de soins psychiatriques (service de soins, centres de postcure, autres...), associé à la mise en œuvre d'un accompagnement adapté à leur situation permettant une autonomisation progressive de la personne,
- De **favoriser le maintien dans le logement** social de locataires souffrant de troubles psychiques afin de permettre l'accès aux soins psychiatriques assurés par la psychiatrie de secteur quand cela sera nécessaire ; les bailleurs sociaux eux-mêmes auront la possibilité de signaler des locataires relevant de leur parc dans le cadre du dispositif de la « passerelle inversée ».

DESCRIPTION DU PROJET

Un protocole d'accord « santé mentale et logement » a été signé le 5 novembre dernier entre la Préfecture de Paris, la mairie de Paris, le GHT Paris psychiatrie et neurosciences, l'ARS Île-de-France, l'AORIF, des élus et représentants des arrondissements concernés (11^e, 17^e et 19^e), ainsi que de tous les acteurs impliqués.

Ce protocole inscrit la mise à disposition de **trente-sept logements** sur 3 ans sur les contingents de logements sociaux de la Ville et de la Préfecture, dans les 11^{ème}, 17^{ème} et 19^{ème} arrondissements.

Les premières personnes bénéficiaires sont des adultes en situation de grande vulnérabilité, suivis par les secteurs de psychiatrie des arrondissements. Ils présentent des troubles psychiatriques en phase de stabilisation mais qui entravent leur capacité à vivre sans accompagnement dans un logement autonome. La Ville, la préfecture, le GHT et l'Œuvre Falret comme structure médico- sociale sont engagés dans ce dispositif expérimental de Logement Accompagné pour l'Inclusion des personnes atteintes de troubles psychique (DLAI) avec un projet de recherche action à la clé.

QUELS SONT LES PARTENAIRES ASSOCIES AU PROJET ?

L'ensemble des bailleurs sociaux+ les associations des territoires concernés+ l'Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM)

QUELLE EST L'ORIGINALITE DE CE PROJET ?

1. Ce projet s'ancre dans une psychiatrie du 21^e siècle où la prise en charge de ces personnes s'effectue dans une démarche « d'aller vers » médico-psychosociale, d'empowerment en rupture avec la prise en charge asilaire vectrice d'isolement social.
2. Il permet aux personnes atteintes de troubles psychiques de trouver leur place dans la ville, de lutter contre l'isolement, d'améliorer l'accès aux différents services ou activités du territoire parisien et d'être des citoyens à part entière dans une logique d'inclusion sociale renouvelée.
3. Il est évalué, réajusté et modélisé sur l'ensemble des arrondissements au travers des projets de recherche portés par le GHT Parisien et par l'Observatoire social de Paris, l'objectif étant de favoriser et de mutualiser les bonnes pratiques.
4. Il est co-construit avec les représentants des usagers, tels que l'UNAFAM, et permet le renforcement du maillage territorial entre des acteurs issus d'une diversité d'institutions. Il favorise également un décloisonnement institutionnel générateur d'une montée en compétences entre partenaires.

BILAN ET PERSPECTIVES

Quelles sont les clés de réussite du projet ? Ses limites ?

- . Un projet co-construit et porté par les acteurs des arrondissements concernés au sein des CLSM que les professionnels se sont appropriés.
- . Un multipartenariat renforcé entre des acteurs de champs très différents avec une démarche innovante qui les engage.
- . Un projet de recherche à la clé à des fins d'évaluation et de mutualisation des bonnes pratiques.

LIMITES :

- . Le nombre important d'acteurs et de partenaires qui participent au projet avec des temporalités différentes.
- . L'embolisation du dispositif si aucune sortie n'est possible pour les patients.